

Jeudi 12 septembre 2024

Tri à la source des biodéchets à Plougastel-Daoulas

Brest métropole déploie le tri des déchets alimentaires sur la commune de Plougastel-Daoulas.



Contexte et enjeux

Brest métropole mène une politique de tri et de réduction des déchets ambitieuse depuis de nombreuses années. Cela s'est notamment traduit par l'adoption du programme « Réduisons nos déchets ! » en mai 2023.

Le tri des biodéchets est un axe important de réduction et de valorisation des déchets. Ainsi, la collectivité propose aux usagers des composteurs individuels depuis 1998. Sur les 10 dernières années, près de 10 000 composteurs ont été mis à disposition. En parallèle, des aires de compostage destinées au tri des déchets alimentaires du territoire sont déployées depuis 2011. A ce jour, 226 aires sont en service, dont 71 au sein de structures (écoles, entreprises...).

Conformément aux objectifs de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) de 2020, Brest métropole a l'ambition de poursuivre et d'amplifier ces démarches, afin de proposer une solution de tri à la source des biodéchets à tous les usagers du territoire.

Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

Tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires (article L541-1-1 du code de l'environnement).

Contacts

• **Laurent Bonnaterre**
Responsable de l'unité relations presse
laurent.bonnaterre@brest-metropole.fr
02 98 00 82 05 / 06 47 22 70 56

• **Terry Guiziou**
Attaché de presse
terry.guiziou@mairie-brest.fr
02 98 00 80 57 / 06 83 55 73 45

Après une étude menée en 2022 et 2023, les solutions retenues sont les suivantes :

Compostage individuel et collectif

Si le compostage individuel et le compostage collectif sont en place sur le territoire depuis plusieurs années, l'objectif est de faire passer le taux d'équipement des composteurs individuels de 24% à 50% des foyers avec jardin en 2029. Afin d'inciter et d'aider à la pratique du compostage individuel, la mise à disposition des composteurs est gratuite depuis janvier.

Lorsque le compostage individuel n'est pas possible, de nouveaux composteurs collectifs seront déployés en pied d'immeuble, dans des jardins partagés ou encore dans des établissements. Ce mode de tri des déchets alimentaires concernera notamment les petits immeubles collectifs disposant d'un espace vert.

L'objectif est de mettre à disposition environ 8000 composteurs individuels et 70 composteurs collectifs, à horizon 2026. La population directement desservie sera de 29 000 habitants (en plus des 21 000 habitants déjà dotés de composteurs).

Sur Plouagastel, 173 composteurs ont été mis à disposition en 2023. Depuis le 1^{er} janvier 2024, 321 composteurs ont déjà été distribués sur la commune et plus de 2900 sur la métropole.

Réservation obligatoire sur le site : Brest.fr

Des habitants volontaires ont été formés par la métropole aux pratiques de compostage et paillage. Ces guides composteurs-pailleurs sont des relais de proximité pour informer les autres habitants, les aider à mieux composter les déchets de la maison et du jardin et à savoir quand et comment utiliser le compost.

Liste des composteurs-pailleurs disponible auprès de la direction déchets propreté au 02 98 33 50 50 ou proprete-dechets@brest-metropole.fr.

Collecte séparée en points d'apport spécifiques

Des points d'apport spécifiques pour les déchets alimentaires sont en cours d'installation dans des zones très denses du territoire de la métropole.

Cette collecte a été testée sur deux points de collecte dans une zone en bas de Siam (hyper-centre de Brest).

L'objectif est de déployer plus de 400 abris-bacs sur la métropole, à horizon 2025. La population directement desservie sera de 160 000 habitants.

Sur Plouagastel-Daoulas, sur cette première phase, 2 points d'apport volontaire ont été installés le 10 septembre dernier, par le prestataire Axibio qui travaille avec Envie, une entreprise locale qui embauche des personnes en insertion. Ils sont situés :

- Place du 19 mars 1962
- 6 rue Saltash (sur le parking)

Environ 230 foyers sont desservis par ce nouveau service de tri des déchets alimentaires.

Les foyers dotés d'un point d'apport à biodéchets vont recevoir la visite d'un animateur qui précise les consignes de tri et leur remet un seau afin de transporter facilement leurs déchets alimentaires dans les nouveaux points d'apport. L'animateur a pour consigne de laisser les brochures d'information et le seau en cas d'absence.

Contacts

• **Laurent Bonnaterre**
Responsable de l'unité relations presse
laurent.bonnaterre@brest-metropole.fr
02 98 00 82 05 / 06 47 22 70 56

• **Terry Guiziou**
Attaché de presse
terry.guiziou@mairie-brest.fr
02 98 00 80 57 / 06 83 55 73 45

Une réponse apportée aux usagers professionnels

Brest métropole souhaite apporter aux usagers professionnels une réponse adaptée à leurs besoins. Des bacs dédiés aux déchets alimentaires seront fournis et, en cas de manque de place, la collectivité étudiera, au cas par cas, la possibilité d'installer sur le domaine public des abris-bacs avec contrôle d'accès. Le déploiement de ces solutions se fera également par phase.

Les usagers professionnels seront contactés prochainement pour leur proposer différentes solutions. Ils peuvent d'ores et déjà réserver un composteur gratuit sur Brest.fr.

Un déchet qui devient une ressource

Le déploiement de l'ensemble des composteurs individuels et collectifs du territoire permettra d'éviter 1 000 tonnes de déchets organiques dans les poubelles d'ordures ménagères. Le compost fabriqué à partir de ces déchets alimentaires permet un retour à la terre des matières organiques pour enrichir les sols. Le compost produit dans les composteurs collectifs sera réutilisé par les habitants ou dans des jardins partagés situés à proximité.

Les déchets alimentaires collectés grâce aux abris-bacs permettront d'éviter 4 000 tonnes de déchets organiques dans les poubelles d'ordures ménagères. Ces déchets alimentaires seront traités en usine de méthanisation afin d'être transformés en biogaz et en fertilisant. Cette énergie sera ensuite revalorisée (production d'électricité et de chaleur).

La valorisation des déchets alimentaires à l'échelle d'un territoire présente plusieurs atouts :

- Energétiques : la méthanisation permet la production d'une énergie renouvelable et locale (biogaz, électricité, chaleur).
- Agronomiques : elle permet d'assurer une préservation et un renouvellement naturel des sols et leur fertilité via des apports de matières fertilisantes riches en nutriments naturels (azote, phosphore et potassium).
- Environnementaux : ces mêmes apports de matières fertilisantes assurent un retour au sol du carbone, et limitent ainsi la production de CO₂ en détournant de l'élimination ces matières organiques principalement composées d'eau.
- Sociaux-économiques : ces activités assurent le développement d'une économie circulaire de la matière, basé sur des emplois locaux non délocalisables, une agriculture locale et durable ainsi qu'une logique de sécurité alimentaire pour les territoires.

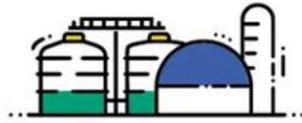
Contacts

• **Laurent Bonnaterre**
Responsable de l'unité relations presse
laurent.bonnaterre@brest-metropole.fr
02 98 00 82 05 / 06 47 22 70 56

• **Terry Guiziou**
Attaché de presse
terry.guiziou@mairie-brest.fr
02 98 00 80 57 / 06 83 55 73 45

Zoom sur la méthanisation

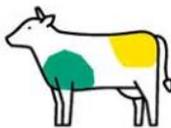
Sur Brest métropole, le biogaz produit est transformé en électricité et chaleur. Le rendement de ce type de valorisation est de 65%.



Plus de **1175** unités de méthanisation sont installées en France. (au 1^{er} janvier 2022)

LA MÉTHANISATION, C'EST QUOI ?

La méthanisation consiste à produire un biogaz issu de la fermentation des biodéchets, des déjections des animaux d'élevage, des sous-produits et résidus de cultures...



LA MÉTHANISATION SERT À PRODUIRE :



1

Du biométhane injecté dans le réseau de gaz



2

Un combustible pour fabriquer de l'électricité et de la chaleur



3

Un carburant pour les véhicules : le biogaz naturel véhicule (GNV)



4

Un fertilisant pour les cultures

Source : Ademe

Outre le biogaz, le fertilisant (auss appelé digestat) constitue le 2^{ème} co-produit obtenu à l'issue du processus de dégradation biologique de méthanisation. Il présente un intérêt agronomique par sa composition et est donc utilisé en agriculture. Son retour au sol assure le recyclage matière des déchets organiques en conformité avec les objectifs d'économie circulaire sur les territoires.

LES ATOUTS DE LA MÉTHANISATION



Pour un méthaniseur traitant 15 000 tonnes par an :

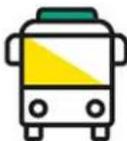
500

maisons chauffées

ou

60

bus urbains alimentés en carburant



En 2030,
le biogaz devrait représenter 10 % de la consommation de gaz en France



1 kWh

de biométhane injecté dans le réseau de gaz équivaut à 200 g équivalent CO₂ évités.

Source : Ademe

Contacts

• Laurent Bonnaterre
Responsable de l'unité relations presse
laurent.bonnaterre@brest-metropole.fr
02 98 00 82 05 / 06 47 22 70 56

• Terry Guiziou
Attaché de presse
terry.guiziou@mairie-brest.fr
02 98 00 80 57 / 06 83 55 73 45

Les coûts de la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets

Investissement

- Composteurs individuels et collectifs :
550K€ répartis sur la période 2023-2026 pouvant générer une économie de 120K€ par an grâce au détournement d'ordures ménagères de l'incinération
- Bennes biodéchets, adaptation de bennes, abri-bacs et bacs :
2M€ répartis sur la période 2023-2026
- Optimisation des fréquences de collecte (bacs, points de délestage...) :
1M€ réparti sur la période 2023-2026

Fonctionnement

- Sensibilisation des habitants (porte-à-porte, animations, outils de communication) :
800K€ répartis sur la période 2023-2026
- Prestation de gestion des composteurs collectifs (déjà existante) : 100K€ par an

Subvention

- 1,5M€ au titre du Fonds vert de l'Etat et de l'ADEME pour une durée de 3 ans

Quelques données nationales

80 kg de déchets alimentaires par an et par habitant, soit **1/3** du contenu des poubelles d'ordures ménagères.

34% de la population déclare composter ses déchets alimentaires.

100 kg de déchets alimentaires = **50 kg de compost** ou **6 m³ de biogaz** (60 km en voiture) + **80 kg de fertilisant naturel**.

Contacts

• **Laurent Bonnaterre**
Responsable de l'unité relations presse
laurent.bonnaterre@brest-metropole.fr
02 98 00 82 05 / 06 47 22 70 56

• **Terry Guiziou**
Attaché de presse
terry.guiziou@mairie-brest.fr
02 98 00 80 57 / 06 83 55 73 45